

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Contrat d'agglomération - Aménagement de voies publiques communautaires dans le centre historique - Recalage du programme - Décision

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Par délibération du 5 avril 2004, la Communauté Urbaine a décidé de procéder à la cession de deux résidences à usage d'habitat locatif social « Le Lac » et « Les Bastides » et d'affecter, nette de frais de montage, la ressource obtenue de cette opération, soit 7 869 704 €, pour abonder la contribution de la Communauté Urbaine au contrat d'agglomération pour la réalisation de l'action 211.1 relative à la mise en valeur de centre historique d'agglomération :

- 3 069 704 € étant versés sous forme de subvention à IN'CITE pour la réalisation d'actions d'aménagement visant à mettre en valeur le centre historique sur le fondement de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme ;
et
- 4 800 00 € étant affectés à la requalification et à l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire, d'espaces publics du centre historique de Bordeaux liés à l'opération.

Le programme d'aménagement des espaces publics, arrêté par délibération n°2005/0432 du 24 juin 2005 était réparti comme suit :

OPERATIONS PROPOSEES			
Rue Arnaud Miqueu	834 000 €	Rue Maubec	198 000 €
Place Ferdinand Lafargue	999 000 €	Place Maubec	148 000 €
Impasse Saint James	97 000 €	Rue de la Rousselle	1 103 000 €
Rue Mauriac	68 000 €	Rue des Pontets	213 000 €
Rue Sainte Colombe	851 000 €	Rue de la Tour du Pin	239 000 €
TOTAL			4 750 000 €
Opération complémentaire ou de substitution		Rue de la Sau	154 000 €

Il convient aujourd'hui de dresser le bilan de ce programme d'aménagement :

OPERATIONS TERMINEES			
Rue Arnaud Miqueu	771 984,35 €	Rue Maubec	446 158,10 €
Place Ferdinand Lafargue	636 005,15 €	Place Maubec	141 000,00 €
Impasse Saint James	85 663,23 €	Rue des Pontets	157 775,17 €
Rue Mauriac	84 798,02 €	Rue de la Tour du Pin	187 436,76 €

Soit, un total de 2 510 820,78 €.

OPERATIONS EN COURS			
Rue Sainte Colombe	843 926,15 €	Rue de la Rousselle	914 289,47 €

Soit, un total de 1 758 215,62 €.

Enfin, la rue de la Sau prévue en opération complémentaire ou de substitution, à hauteur de 154 000 €, ne nécessite pas d'intervention. Le bilan global est de 4 269 036,40 € en dépenses, soit un solde disponible de 530 963,60 €.

Les opérations en cours ne nécessitant pas de complément de financement conséquent, cette somme pourrait être affectée à l'aménagement de la rue Teulère, en conformité avec les souhaits de la Ville de Bordeaux, pour un montant de 470 000 € et permettrait ainsi de répondre aux besoins d'aménagement d'espaces publics complémentaires liés aux opérations de réhabilitation d'IN'CITE.

Si toutefois un complément de financement s'avérait nécessaire, conformément à la délibération n°2005/0432 du 24 juin 2005, il serait assuré par le crédit "Fonds d'Intérêt Communal" affecté à la Ville de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les délibérations 2004/0224 du 05 avril 2004 et 2005/0432 du 24 juin 2005

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que le bilan des opérations d'aménagement, relevant de l'action 211.1 du contrat d'agglomération au profit du centre ancien de Bordeaux, présente un solde disponible qui peut être affecté à une opération complémentaire relevant de la dite action.

DECIDE

Article 1 :

Le programme d'aménagement du centre ancien de Bordeaux tel qu'arrêté par la délibération n°2005/0432 du 24 juin 2005 est recalé .

Article 2 :

L'aménagement de la rue Teulère est décidé au titre d'opération complémentaire pour un montant prévisionnel de 470 000 €.

Article 3 :

La dépense sera imputée aux budgets 2010-2011-2012 sur les crédits suivants : chapitre 23 - compte 2315 - fonction 72 - CRB O100 - programme HC32, et chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8220 - CRB O100 - programme VB0630 et sera prise en compte dans le recalage de la programmation du FIC 2010-2011-2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010</p>

M. ALAIN DAVID